

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Déclaration de Maladie

Nº M20- 0003296

A70990

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1193

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Jelloul Maati

**MUPRAS**  
**RECEPTION**

Date de naissance : 19/11/17

Adresse : Village Daroua Bloc R n° 2

Tél. 065526857

Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

**Douteur Youssef HANANE**  
Omnipraticien - Echographiste Urgentiste  
Dar Fouzani Bd. 06 Novembre N°782  
1er Etage Appt 1 - Casablanca  
Tél : 0522 37 46 08 / GSM:0661 10 55 40

Cachet du médecin :

Date de consultation : 29 JUIL 2023

Nom et prénom du malade : JELLOL MAATI

Age : 76 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Maladie

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Jelloul

Le 01/08/23

Signature de l'adhérent(e) : Maati



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29 JUIL 2023	G	(P1)	150,00 DH	Docteur Youssef HANANE Médecin Echographiste - Urgentiste Rd 08 Novembre N°762 1 - Casablanca 14 0667 10 55 40

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie PRINCIPALE DEROUA BLOC U N° 1 Daroua Tél : 05 22 53 20 83 062049176	29/07/23	Pharmacie PRINCIPALE DEROUA BLOC U N° 1 Daroua Tél : 05 22 53 20 83 617.70

INPE

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the human mandible (lower jawbone) in an occlusal view. The teeth are numbered from 1 to 8 on both the upper and lower arches. Landmark **D** is located at the midline of the upper arch, **H** is at the anterior teeth, and **B** is at the midline of the lower arch. The diagram shows the relationship between the upper and lower dental arches.

## **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVISÉ

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR YOUSSEF HANANE

OMNIPRATICIEN

- EX MEDECIN À L'HOPITAL MILITAIRE AVICENNE
- DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ECOGRAPHE
- DIPLÔME UNIVERSITAIRE DIABETOLOGIE
- DIPLÔME UNIVERSITAIRE EN NUTRITION
- ELECTRO - CARDIOGRAMME
- MEDECINE D'URGENCE
- MESOTHERAPIE
- DIPLÔME UNIVERSITAIRE D'EXPERTISE MEDICALE ET REPARATION JURIDIQUE DU DOMMAGE CORPOREL
- MEDECIN AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ POUR LA DÉLIVRANCE DE CERTIFICATS MÉDICAUX DU PERMIS DE CONDUIRE



الدكتور يوسف حنان

الطب العام

- طبيب سابق بالمستشفى العسكري ابن سينا

- دبلوم جامعي للفحص بالصدى

- دبلوم جامعي لداء السكري

- دبلوم جامعي للتغذية

- الفحص بالتخفيط الكهربائي للقلب

- طب المستعجلات

- طب المختالي (ميوزو-كريبيا)

- حائز على شهادة جامعية لخبرة الطبية والتعويض

القانوني عن الضرر الجسدي

- طبيب معتمد من طرف وزارة الصحة لتسليم

الشهادات الطبية لرخص السيارة

## ORDONNANCE

29 JUIL 2023

الدار البيضاء في :

Casablanca le :

Nom, Prénom :

Age :

15 ans

Poids :

60 kg

DIABALEX 60 mg

1 cp / jour avant le petit déjeuner x 06 mois

Glucophage 850 mg

0 - 1 - 1 apres les repas x 06 mois

20 mg .

1 cp / jour x 06 mois

612 Pharmacie PRINCIPALE DEROUA

شارع 612 Pharmacie PRINCIPALE DEROUA

شارع 612 Pharmacie PRINCIPALE DEROUA

شارع 612 Pharmacie PRINCIPALE DEROUA

دار التوزاني شارع 6 نونبر رقم 762 الطابق الأول رقم 1 - المحمول : 05 22 37 46 08 - الهاتف : 06 61 10 55 40

Dar Touzani, Bd 6 Novembre N° 762, 1er Etage N°1 - Casablanca - Tél : 05 22 37 46 08 - GSM : 06 61 10 55 40

Email : docteur.youssef27@gmail.com

Dr Youssef HANANE  
Omnipraticien - Echographiste - Urgentiste  
Dar Touzani Bd. 06 Novembre - Casablanca N°762  
1er Etage Appt 1 - Casablanca  
Tél : 0522 37 46 08 - GSM: 0661 10 55 40

